

Entre vignes et cadoles au départ des Riceys



Randonnée n°3584751

Balade dans l'un des plus beaux paysages de Champagne, inscrit au Patrimoine de l'Unesco. Vignes, sentiers dans les bois et cadoles.
Circuit provisoire en attendant l'ouverture du circuit officiel des Cadoles de la Côte des Bar.

Durée :	2h00	Difficulté :	Facile
Distance :	6,56 km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	54 m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	51 m		
Point haut :	339 m	Commune :	Les Riceys (10340)
Point bas :	284 m		

Description

Garez-vous au point de vue dit de la Route de Mussy sur la route D17 à l'Est des Riceys.

(D/A) Prenez direction Sud dans le bois en suivant le balisage Jaune et à la lisière, restez à gauche en limite du bois et de la vigne pour effectuer une longue boucle gauche. Rejoignez la route D17 au niveau de l'immense antenne de télécommunications.

(1) Longez la route à droite sur quelques mètres et quittez la pour emprunter le chemin longeant les vignes légèrement en sous-bois.

(2) Lorsque la piste sort du bois, au lieu-dit Tirefort, descendez sur la droite au milieu des vignes. Obliquez à gauche, rejoignez la 1^{ère} cadole habilement restaurée par la Maison de Champagne Bonnet (table de pique-nique).

(3) Prolongez dans le bois, rejoignez alors le GR®703. Traversez le GR® pour s'engager dans la forêt et rejoindre la 2^e cadole avec sa table de pique-nique.

(4) Obliquez à gauche à 180°, poursuivez en forêt et retrouvez une piste au niveau d'une patte d'oie (GR®).

(5) Empruntez la branche de droite, ignorez ensuite un départ à gauche et parvenez aisément en bord de chemin à la 3^e cadole dit en Hardi.

(6) Poursuivez sur ce chemin pour accéder au carrefour à plusieurs directions à la Fontaine du Pré Bouchon.

(7) Prenez à gauche puis après une centaine de mètres à droite. Les pistes balisées Jaune rejoignent la D17 puis le parking de la Route de Mussy **(D/A)**.

Informations pratiques

Bonnes chaussures.

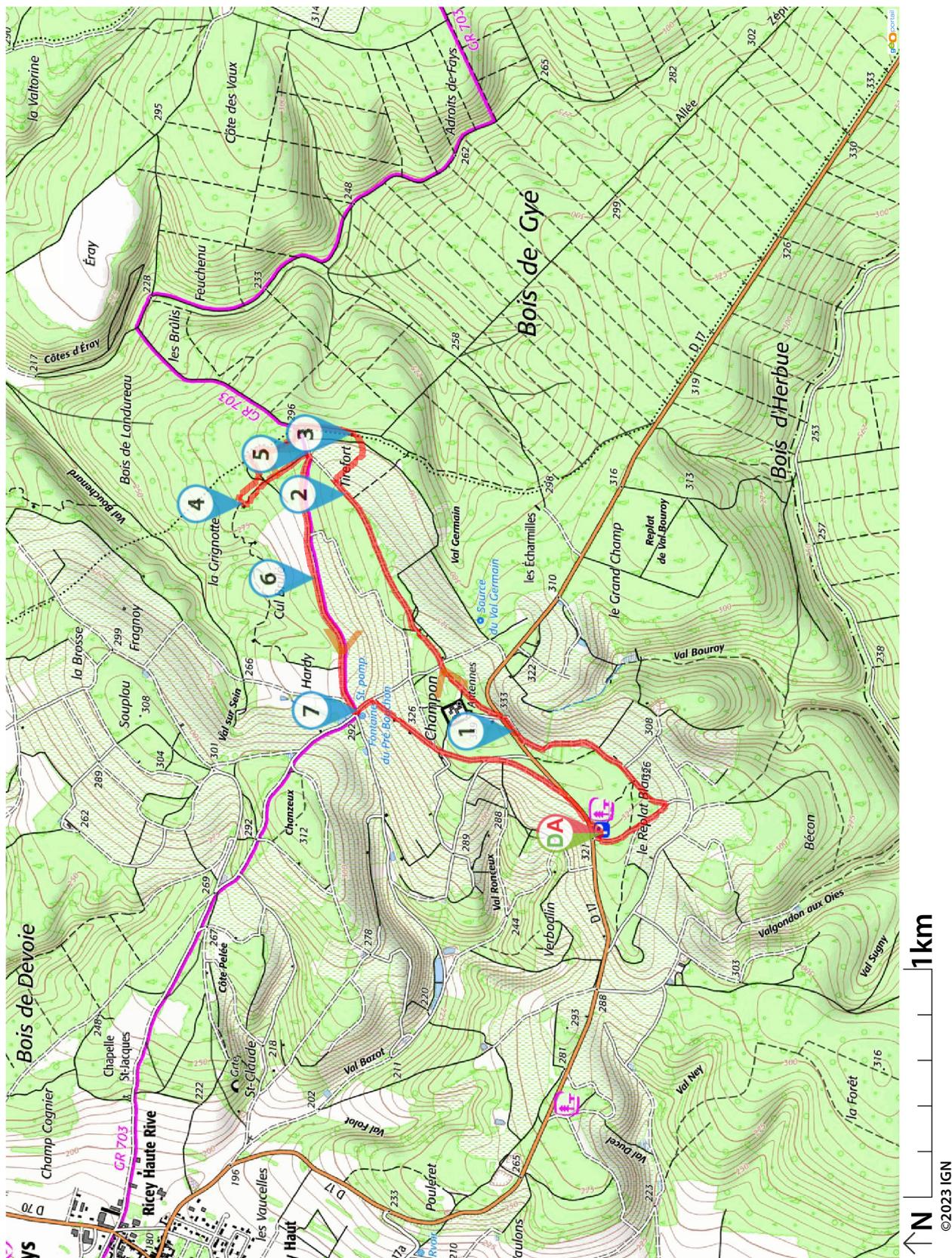
A proximité

(D/A) Prenez le temps d'admirer nos côtes champenoises, inscrits au Patrimoine Mondial de l'Unesco, catégorie Paysage. À découvrir, le village de caractère de Les Riceys, commune ayant le plus grand terroir de Champagne, 3 AOC, 3 églises, des lavoirs, des chapelles.

Information sur les cadoles voir [ici](#).

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-entre-vignes-et-cadoles-au-depart-des-ri/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.